

Femmes et secteur informel

Présenté par : KELKOUL

La notion de secteur informel a fait son apparition en Algérie au début de la crise avec la chute du prix du pétrole, à chaque fois que la question du chômage est évoquée .Elle revient souvent dans les débats relatifs à la question de l'emploi même si la définition était floue et chacun interprétait le secteur informel à sa manière (contrebande, activité illégale, marché parallèle, série d'activités au "noir" ,...).

L'emploi informel existait avant la crise (il a toujours existé) mais d'une part il ne constituait pas un sujet d'actualité et d'autre part l'expression d'informel n'était pas répandue .

Pour mieux traiter le sujet proposé, il est nécessaire d'avoir une idée sur la situation économique et sociale du pays.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1. SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation économique en Algérie dépend dans une large mesure des recettes en devises. Celles-ci proviennent essentiellement des exportations des hydrocarbures (97,1 % en 1991). Ceci implique que les variations du prix du pétrole entraînent les mêmes variations des recettes en devises (dans les mêmes proportions et dans le même sens.

La chute du prix du pétrole enregistrée depuis 1986 sur le marché international a pour conséquences :

- La diminution des recettes en devises qui s'ajoute aux problèmes de la dette contractée avant la crise. Le volume de la dette s'élève à 26 milliards de dollars US
- Le remboursement de la dette et des services de la dette absorbent les 3/4 des recettes en devises depuis le début de la crise ce qui aggrave davantage la situation.

- La diminution des importations, en particulier des équipements, des pièces de rechange et de la matière première, a provoqué une perturbation et un ralentissement de l'activité économique.

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Importations 10 ⁹ DA (*)	49,4	49,8	51,2	49,5	43,4	34,1	43,4	70,0	87,0	139,2
Exportations 10 ⁹ DA (*)	60,5	60,7	63,8	64,5	34,9	41,7	45,4	71,9	122,1	233,6
Solde 10 ⁹ DA (*)	11,1	10,9	12,6	15,0	-8,5	7,6	2,0	1,9	35,1	94,4
Termes de l'échange base 100 : 1984	107,1	104,7	100,0	99,1	47,9	54,5	45,0	48,0	59,1	61,0
Taux de change DA/\$ US	4,600	4,784	4,963	4,975	4,679	4,763	5,840	7,578	9,605	18,94

Source : ONS/Revue statistique N° 36

(*) : en dinar courant

2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

- La population algérienne s'élève à plus de 27 millions d'habitants au 1.1.94 et croît à un rythme annuel moyen d'environ 2,6 % depuis 1986 qui est relativement acceptable.

Mais l'Algérie continue de subir les contrecoups d'une politique nataliste des décennies 60 et 70, ou le taux en question était très élevé et a longtemps dépassé le seuil de 3 %.

Même si le taux d'accroissement stagne depuis quelques années au niveau de 2,4 %, ceux qui arrivent au marché du travail actuellement sont le résultat d'un taux d'accroissement de 3,2 % (il y a plus de 15 ans).

- La population active augmente à un rythme de plus de 4 % par an, équivalent à quelques 240.000 nouveaux demandeurs emploi par an en 1992, résultat de la politique nataliste évoquée plus haut et d'un système éducatif marqué par beaucoup d'insuffisances.

- Le volume du chômage s'élève à près de 1,5 millions en fin 1992 (avec la définition classique du BIT), équivalent à un taux de chômage de l'ordre de 23 %

Il s'agit de chômeurs non qualifiés (plus de 70 % n'ont reçu aucune formation), ayant un faible niveau d'instruction (68 % n'ont pas atteint le niveau secondaire), très jeunes (83 % ont moins de 30 ans), et en quasi-totalité de sexe masculin (91 %).

Les primo chômeurs représentent les 2/3 de l'effectif total.

Ces caractéristiques autorisent de conclure que d'une part le système éducatif contribue grandement au développement du volume des demandeurs d'emploi, et d'autre part les capacités du dispositif de formation professionnelle ne répond pas assez (ou pas toujours) à l'attente des jeunes qui quittent l'enseignement général. Là aussi il doit y avoir un problème de niveau pour l'accès à une formation professionnelle et peut être aussi un problème de débouché à la sortie de nos centres de formation.

Notons que les capacités de nos centres sont de l'ordre de 100.000 personnes/an, toutes spécialités confondues.

Accroissement de la population 1962-93 : 16.400.000 personnes

Taux d'accroissement annuel moyen : 3,0 %

En conclusion des points 1 et 2, on a d'un côté une réduction des ressources de l'Etat et de l'autre côté une arrivée massive chaque année de jeunes demandeurs d'emploi qui sont en majorité non qualifiés : une équation difficile à résoudre.

3. LES RÉFORMES ECONOMIQUES ET LE PROBLEME DE CREATION DE L'EMPLOI

3.1. Le secteur économique non agricole :

Les entreprises du secteur public national qui emploient environ 17,4 % de l'emploi total et près de 20,1 % de l'emploi non agricole, ont été restructurées pour une meilleure gestion.

Elles sont passées de 30 à près de 440 entreprises nationales, auxquelles s'ajoutent environ 1700 entreprises publiques locales.

Les réformes économiques se traduisent au niveau des entreprises publiques par la nécessité d'une gestion rigoureuse des ressources, par un assainissement financier, par une utilisation rationnelle des moyens humains et matériels, par l'entrée dans l'économie du marché, par la suppression de la subvention de l'état aux entreprises et par la libéralisation des prix et des salaires (application de la vérité des prix, fixation des salaires en fonction de la santé financière de l'entreprise, avec l'application de la grille propre à chaque entreprise ou de convention collective...).

Ne peut donc rester en activité que les entreprises publiques viables.

Quant au secteur privé, il a été réhabilité et motivé depuis quelques années (depuis que l'Algérie est entrée dans l'ère des réformes économiques) par la levée de certaines contraintes :

EVOLUTION DE LA POPULATION RESIDENTE TOTALE, en millions

Année	1962	1966(*)	1977(*)	1987(*)	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Pop.	10,2	12,0	17,0	23,0	23,7	24,3	25,0	25,7	26,4	26,6

(*) Il s'agit des résultats des recensements généraux de la population et de l'Habitat.

EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE PAR RAPPORT AU \$ US

An	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992*	1993*	1994*
Tx	4,6	4,784	4,963	4,975	4,679	4,763	5,84	7,578	9,605	18,94	24	24	40

Source : ONS/Revue statistique N°36

(*) estimé

Conséquences des réformes économiques conjuguées à la chute des ressources en devises :

La dévaluation du dinar entraîne l'augmentation de la contre-valeur en DA du prix à l'importation des matières premières et de l'équipement. Les entreprises disposant d'une enveloppe en dinar convertible dans le cadre du programme général d'importation, sont contraintes de réduire le volume de leurs importations. Le coût de la production augmente

- La réduction de l'importation des matières premières et de l'équipement ralentit l'activité économique des entreprises
- La suppression de la subvention de l'état aux entreprises publiques augmente leur déficit
- Le maintien de l'effectif en place, souvent pléthorique dans le secteur public, augmente encore le coût de la production, ce qui ne facilite pas la compétitivité des entreprises publiques et complique leur entrée dans l'économie de marché.

Conclusion: Les conséquences évoquées plus haut n'autorisent pas les entreprises d'envisager des créations d'emploi, bien au contraire beaucoup d'entre elles ont eu recours à la compression d'effectif notamment dans le BTP.

Les compressions d'effectif qui sont l'ultime recours pour l'entreprise ne constituent pas une solution sur le plan social.

3.2. Les réformes du secteur public agricole:

Les réformes du secteur agricole, intervenu à partir de 1987, se traduisent par une restructuration du secteur public agricole en exploitation agricole collective (EAC) et exploitation agricole individuelle (EAI) sorte de coopérative, par la suppression de la subvention, par la commercialisation directe et libre de la production par les coopérateurs eux-mêmes. Le nombre des EAC/EAI s'élève à environ 49.000 en 1994 selon le Ministère de l'Agriculture.

Malgré la levée des contraintes de la commercialisation des récoltes, malgré l'avantage dont elles bénéficient en matière d'équipement par rapport au secteur privé (héritage du secteur

public), les EAC/EAI connaissent un démarrage difficile et n'ont pu drainer une main-d'œuvre importante.

Les données issues des résultats des enquêtes sur la main d'œuvre réalisées par l'ONS montrent que l'emploi dans le secteur agricole stagne autour d'un million, et l'emploi dans les EAC/EAI (ancien secteur public agricole) se maintient autour de 160.000.

La conclusion qu'on peut tirer est que le secteur agricole ne contribue pas encore à la création d'emplois.

Se créer un emploi non salarié dans le milieu agricole (en tant qu'indépendant ou employeur) n'est pas à la portée de n'importe quel jeune, car cela nécessite des investissements importants. Les banques aussi ne seraient pas prêtes d'accorder des prêts si l'investissement n'est pas jugé rentable ou si le candidat ne présente pas suffisamment de garantie.

En conclusion, les 240.000 personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail doivent s'orienter vers d'autres secteurs d'activité.

3.3. L'Administration

Premier pourvoyeur d'emploi par le passé, l'administration a vu son effectif presque stagner autour de 1,1 millions de personnes ces dernières années, suite aux restrictions budgétaires.

A noter que l'emploi dans l'administration est composé essentiellement de trois grands secteurs : l'administration (conseil exécutif, administration générale, administration locale, organisme public à caractère administratif), l'enseignement et la santé publique.

Structure de l'emploi dans l'administration

Source : DGFP/ Bilan de l'emploi 1987.

Secteurs	%
Santé	13,4 %
Enseignement	39,8 %
Administration	46,8 %
Total	100

Pour la dernière année connue, les créations d'emploi se situent entre 20.000 et 30.000 en 1992.

4. MESURES PRISES POUR CRÉER DES EMPLOIS

Plusieurs dispositifs ayant pour but de favoriser l'emploi des jeunes ont été mis en place :

- 1. Le programme d'emploi des jeunes (DEP)**
- 2. Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)**
- 3. L'Emploi Salarié d'Initiative Locale (ESIL)**
- 4. Mesures fiscales en faveur des employeurs**

Les différents dispositifs et mesures initiatives de création d'emplois ne peuvent pas seuls absorber une main d'œuvre qui arrivent en masse au marché du travail.

Les secteurs traditionnellement créateurs d'emploi (BTP, Administration) éprouvent des difficultés à absorber une main d'œuvre qui augmente chaque année de quelques 240.000 personnes et s'ajoutent au stock de près de 1,5 millions de chômeurs.

Il ne reste aux jeunes que de s'installer à leur propre compte notamment dans le secteur informel.

L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL

Avant d'aborder le problème de la définition du secteur informel, il faut rappeler qu'on rencontre dans la littérature sur ce secteur plusieurs dichotomies : secteur traditionnel et secteur moderne, secteur non structure et secteur structuré, secteur informel et secteur formel, qui sont souvent utilisés pour le même objet ou assimilés.

Le concept du secteur informel est né au début des années 70 lors de la mise en place du programme mondiale sur l'emploi initié par le BIT et avec la réalisation de la première étude au Kenya . Les études qui ont succédé l'expérience Kenyane sont concentrées sur le secteur informel en terme d'emploi

A l'époque, le secteur informel se définissait comme un ensemble d'activités marginales, où parfois l'informalité s'identifie à l'illégalité.

En d'autres termes, il s'agit d'une économie mal venue parce qu'elle ne respecte pas la réglementation officielle.

Le BIT considère le secteur informel comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteur de production. Les relations de l'emploi sont surtout fondé sur l'emploi occasionnel le lien de parenté ou les relations personnelles et sociales.

Aujourd'hui les données ne sont pas les mêmes, avec les contre coûts des chocs pétroliers et la réduction des ressources en devises.

Devant l'incapacité des pouvoirs publics d'offrir des emplois permanents (à travers l'administration et les entreprises publiques) aux jeunes qui arrivent sur la marché du travail, les pays en voie de développement qui se trouvent dans la même situation que l'Algérie changent de vision sur le secteur informel.

Ils tentent de trouver des mesures de politiques économiques à prendre afin de développer le secteur en espérant qu'il joue un rôle d'amortisseur à la croissance rapide de la population active.

1. LE CAS ALGÉRIEN

La définition qu'on pourrait utiliser pour l'Algérie devrait être multicritère, car le critère de taille, utilisée traditionnellement par le passé dans d'autres pays, ne peut suffire pour délimiter le secteur informel.

Il importe de signaler qu'à partir de l'enquête sur la main d'œuvre 1992, avec son volet sur l'emploi informel, l'ONS est en train d'étudier la corrélation entre plusieurs variables pour établir les critères déterminant du secteur informel, et par la même occasion évaluer l'emploi informel sous plusieurs hypothèses.

Avant de disposer des résultats de l'étude suscitée, il nous semble utile de livrer ici les principaux critères sur lesquels doit porter cette étude.

a) Source entreprises :

- Type d'entreprises
- Secteur juridique privé
- Type d'activité économique
- Taille à moduler selon les activités économiques
- Existence ou non d'un local
- Existence ou non d'un registre de commerce
- Existence ou non d'une comptabilité
- Déclaration ou non à la caisse de sécurité sociale

b) Source ménage :

- Secteur juridique privé
- Type de profession
- Travailleur à domicile (situation individuelle)
- Taille de l'entreprise à moduler selon les activités économiques
- Déclaration à la caisse de sécurité sociale
- Statut du salarié (permanent, temporaire, aide familial, apprenti..).
- Activité marginale et travaux d'appoints (faux chômeurs, faux inactifs, fausses femmes au foyer...).

2. COMMENT LE SECTEUR INFORMEL S'EST DÉVELOPPE EN ALGÉRIE ?

2.1. Diminution des importations :

Devant la diminution des importations des produits de première nécessité, de produits intermédiaires, des matières premières et même des équipements, les pénuries se sont développées et ont donné lieu à des marchés parallèles florissants de produits sous tension et à la multiplication de petits revendeurs.

On constate que le marché parallèle a pris sa naissance dans le fait que notre économie était centralement planifiée et par conséquent l'accès au facteur de production n'est pas libre, l'offre de certains produits est rigide.

Dans ces conditions, l'occasion de création d'un revenu ne se présente pas dans la production mais dans la distribution "grâce " à la rigidité de l'offre.

On peut conclure qu'une partie de l'informel (la distribution parallèle) naît des pénuries et des réductions des importations, en somme des économies formelles en crise .

Dans le cas de l'Algérie il ne s'agit pas d'une économie de production souterraine mais une économie de distribution parallèle.

2.2. Chômage et la contrebande :

Devant l'acuité du problème du chômage, les jeunes se sont orientés vers la contrebande. Pour certains le métier de contrebandier est un choix parmi d'autres possibilités pour s'enrichir vite, pour d'autres il se présente comme l'unique moyen de subvenir aux besoins familiaux.

Cette situation est favorisée par l'absence des pouvoirs publics sur le terrain, peut-être par leur incapacité de contrôler la situation.

Une tentative de lutter contre la contrebande par un contrôle rigoureux aux postes frontaliers, ports et aéroports et sur les lieux de l'activité, a eu lieu en 1989 et 90 mais elle a été vite abandonnée par le gouvernement suivant.

Est-elle abandonnée parce que les pouvoirs publics n'arrivaient à contrôler la situation car le flux de la contrebande est trop important pour peu de moyens de contrôle qui, de surcroît, s'ajoute à une absence de motivation et un climat politique défavorable ? ou n'est-elle qu'une campagne organisée par un gouvernement dont l'objectif principal est de gagner la popularité des citoyens donc à dessein ? ou encore parce que ces pouvoirs publics se sont rendus compte que la contrebande constitue une soupape salutaire au problème de l'emploi ?

3. CONCLUSION :

On a vu que les pouvoirs publics ne luttent plus contre le marché parallèle et la contrebande (dans le sens de l'importation), s'agit-il là de la reconnaissance de l'existence de l'économie informelle et l'acceptation sournoise des pouvoirs publics de composer avec ?

Nous avons constaté que le secteur formel ne peut plus offrir des emplois permanents à une main d'œuvre nombreuse, jeune et non qualifiée.

Il reste aux pouvoirs publics de trouver des mesures de politique économique pour développer le secteur informel et favoriser le développement des activités économiques utilisatrices de main d'œuvre et qui ne nécessitent pas de lourds investissements ni une grande formation professionnelle, comme des avantages fiscaux et des bonifications sur le taux d'intérêt à moduler selon le degré de priorité de l'activité, et ce en complément aux dispositifs d'insertion des jeunes.

Le rôle que peut jouer le secteur informel en Algérie, dans le schéma de développement et de croissance économique, c'est d'absorber une main d'œuvre excédentaire pour éviter les conflits sociaux, d'accroître par la même occasion la production, surtout dans certains secteurs où l'offre nationale est encore insuffisante. La BIRD et le FMI semblent considérer ce rôle comme déterminant.

LE SECTEUR INFORMEL AU SENS DE L'ACTIVITÉ DES MÉNAGES

Le concept de la population active comme d'autres indicateurs, ont été mis au point sur la base de l'expérience des pays industrialisés et, souvent, ne permettent pas de tenir compte des

activités de caractère informel rencontrées dans les pays en développement.

L'emploi informel ne peut être évalué sans formuler d'hypothèses, et ce malgré la riche et variée information contenue dans l'enquête sur la main d'œuvre 1992.

A travers cette enquête nous proposons pour le moment de d'examiner certaines formes de l'emploi informel comme :

- les femmes au foyer qui exercent en plus de leurs travaux ménagers, des activités économiques marchandes.
- les travailleurs à domicile, en majorité des femmes.
- les chômeurs qui exercent des travaux d'appoint
- les inactifs qui exercent des travaux d'appoint.
- les aides familiaux.
- les apprentis.
- les occupés de façon informelle.

1. LA PARTICIPATION DE LA FEMME À LA POPULATION ACTIVE

A ce jour, il a été généralement admis que si les activités, réalisées par les femmes chez elles ou à proximité, ont été réalisées en contre partie d'un salaire par des personnes autres que les membres du ménages, elles contribuent à la production économique d'un pays. Si elles sont exécutées par des épouses ou d'autres membres du ménage, elles ne sont pas considérées comme contribuant à la production économique du pays.

La question sur l'occupation de la femme en Algérie relève d'un long et vieux débat. Les observateurs soulignent la nécessité de l'intégration de la femme dans le processus de développement.

Mais les activités ordinaires de compilation et d'analyse des systèmes statistiques nationaux n'ont pas permis de recouvrir suffisamment d'informations quantitatives sur la participation et la

contribution de la femme au produit national, et précisément sur leurs activités dans le secteur informel.

La participation de la femme au développement économique peut être mesurée soit comme une participation à la population active (c'est-à-dire un apport de travail), soit comme une participation aux résultats du travail (c'est-à-dire au produit et au revenu) du pays, de la région, du secteur d'activité ...

Les deux types de quantification diffèrent par leur nature.

La participation de la femme à la population active peut être exprimée par le nombre de femmes qui se livrent à des activités économiques ou par le nombre d'heures de travail fournies par les femmes, pour ces activités, rapportés au nombre total de personnes économiquement actives, aussi bien hommes que femmes.

En Algérie, il y a des divergences entre les différents chercheurs, utilisateurs, sur le volume des femmes occupées. Certains d'observateurs considèrent que le nombre de femmes insérées dans le monde du travail serait supérieur à celui présenté par les statistiques officielles, d'autres considèrent que les statistiques issues des enquêtes auprès des ménages souffrent des fausses déclarations d'une part et d'autre part de l'insuffisance de l'outil statistique pour appréhender les femmes qui travaillent.

Certains poussent leur raisonnement jusqu'à considérer la femme qui simplement émet le vœux de travailler comme une femme active (c'est un potentiel disponible).

La réalité est tout autre, les enquêtes réalisées jusqu'ici se basent sur les déclarations spontanées des femmes enquêtées, et ce à la question suivante : exercez-vous une activité économique marchande en dehors des travaux ménagers ? ou exercez-vous, même à domicile, une activité à but lucratif en plus des travaux ménagers?

Les réponses à cette question sont de trois types :

- Oui hors du domicile. La femme est considérée occupée et l'interview se prolonge pour connaître son statut, le type d'activité, le secteur d'activité.
- Oui à domicile. La femme est considérée travailleuse à domicile (TD) et l'interview se prolonge dans certaines enquêtes pour déterminer le type d'activité et le volume

horaire hebdomadaire consacré à cette activité ainsi que la destination du produit.

- Non, l'interview s'arrête là et la personne est classée femme au foyer.

Cette troisième catégorie de femmes nous intéresse dans ce chapitre. Mais avant de continuer notre analyse, le lecteur a le droit de savoir ce qu'est une femme au foyer.

1.1. Les femmes au foyer qui exercent des activités marchandes et non marchandes

Les définitions du BIT et celles appliquées en Algérie stipulent que la femme au foyer est toute femme mariée (quel que soit l'âge) ou une fille célibataire âgée de 16 ans ou plus, s'adonnant exclusivement aux travaux ménagers. Elle ne travaille pas, ne cherche pas à travailler et n'a pas d'activité rémunératrice à domicile.

S'agissant de l'âge, on constate que si l'intéressée est mariée, divorcée ou veuve, l'âge ne constitue pas une condition, par contre si elle est célibataire l'ONS a fixé par convention un seuil minimum de 16 ans, considérant qu'à partir de cet âge une fille qui n'a aucune occupation s'adonne nécessairement aux travaux ménagers.

Les femmes qui nous intéressent ici sont celles qui se sont déclarées spontanément femmes au foyer, puis lors de la vérification de leur emploi du temps, il s'est avéré qu'elles ont exercé des travaux d'appoint pour contribuer au revenu du ménage.

Les premiers résultats de l'enquête sur la main d'œuvre montrent que 5.500.000 femmes au foyer près de 172.000 ont exercé des activités marchandes. La faible intensité de leur travail nous autorise à classer les femmes en question parmi les occupées marginales, et donc dans l'emploi informel. Elles s'ajoutent à celles qui se déclarent occupées dès le début de l'interview, pour évaluer la population féminine occupée réelle.

Répartition des femmes au foyer exerçant des travaux d'appoint par âge

Age	%
- 16	0,3
16-20	18,7
21-25	20,4
26-30	15,7
31-35	11,1
36-40	9,1
41-45	6,4
46-50	5,2
51-55	6,0
56 & +	7,0
Total	100

Niveau	%
Rien	64,2
Primaire	15,2
Moyen	11,6
Secondaire+ stage1	8,6
sup + stage 2	0,2
Non déclaré	0,1
Total	100

Etat matrimonial	%
Célibataire	34,2
Marié	60,5
Div.veuve.et séparé	5,3
Total	100

Taille ménage	%
1 à 3	5,4
4 à 6	25,1
7 à 8	26,5
9 & +	43,0
Total	100

NOMBRE MOYEN D'HEURES TRAVAILLEES PAR SEMAINE

Type de travaux	Heures/semaine
Travaux agricoles	14,54
Commerce	7,60
Préparat.prod.alim.	7,53
Vannerie, poterie	14,09
Tapis.brod.couture	17,8
Total	100

1.2 - Les travailleurs à domicile

Ce sont des personnes des deux sexes, quel que soit leur âge, qui se déclarent occupés à l citée plus haut, mais dans leur domicile, qui exercent des activités à but lucratif leur procurant un revenu plus ou moins régulier.

Les résultats de la dernière enquête sur la main d'œuvre (1992) donnent un volume de travailleurs à domicile de 164.000 personnes (dont 162.000 femmes)

La quasi-totalité sont des femmes qui, en plus de leurs travaux ménagers, s'adonnent à des activités comme la vannerie, la poterie, le tissage, la tapisserie, la couture, la broderie, etc., pour contribuer au budget familial (parfois la seule ressource du ménage).

STRUCTURE DES T.D. PAR TYPE D'ACTIVITE ET ETAT MATRIMONIAL

activité	marlée	célibat.	divorcée	veuve	séparée	total
couture	35.61	47.42	54.5	22.86	37.93	39.15
tissage	8.75	2.31	11.76	22.28	44.9	7.92
tricotage	11.24	18.38	13.58	3.53	/	13.04
tapisserie	28.65	7.3	2.38	17.6	17.17	19.97
broderie	5.5	16.43	/	6.39	/	8.94
artisanat	3.3	3.61	3.65	7.21	/	3.69
agricole	2.9	1.99	4.74	7.33	/	2.97
domestique	1.91	1.51	1.06	10.64	/	2.39
autres	2.14	1.05	8.33	1.46	/	1.93
total	100	100	100	100	100	100

STRUCTURE DES T.D SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LES RAISONS D'ACTIVITE A DOMICILE

Raisons	Marriée	Célibataire	Divorcée	Veuve	Séparée	Total
<i>Mieux rémunérée</i>						
- oui	40.2	47.0	37.6	47.3	17.2	42.7
- non	59.8	53.0	64.4	52.7	82.8	57.3
<i>Opposition familiale</i>						
- oui	41.8	61.2	50.8	26.8	45.8	47.4
- non	58.2	38.8	49.2	73.2	54.2	52.6
<i>A cause enfants</i>						
- oui	37.8	2.9	35.0	39.7	61.9	26.5
- non	62.2	97.1	65.0	60.3	38.1	73.5
<i>Pas d'emploi: - oui</i>	8.2	9.6	/	20.8	44.9	9.5
- non	91.8	90.4	100	79.2	55.1	90.5
<i>Pratique:</i>						
- oui	37.8	21.6	25.1	24.5	17.2	25.4
- non	72.2	78.4	74.9	75.5	82.3	74.6
<i>Handicap:</i>						
- oui	1.0	1.3	/	/	/	1.0
- non	99.0	98.7	100	100	100	99.0
<i>Autres raisons</i>						
- oui	19.5	7.3	8.4	13.9	/	14.7
- non	80.5	92.7	91.7	86.1	100	85.3

**STRUCTURE DES T.D. SELON LE NOMBRE
D'HEURES CONSACREES / SEMAINE**

Volume horaire	T.D en %
1- 5 heures :	14,1
6-10 heures :	16,6
11-15 heures :	19,7
16-20 heures :	9,0
21-30 heures :	24,4
31-40 heures :	8,2
41 heures et + :	8,0
Total :	100

**VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE DES T.D.
SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL**

Etat matrimonial	Heures travaillées/semaine
mariées :	20,1 heures
célibataires :	17,2 heures
divorcées :	14,3 heures
veuves :	17,9 heures
séparées :	26,9 heures
Total :	18,8 heures

STRUCTURE DES T.D SELON LA FORMATION ACQUISE

Age	Formation reçue	Pas de formation	Total
-16	30,4	69,6	100
16-19	17,6	82,4	100
20-24	15,2	84,8	100
25-29	13,2	86,8	100
30-34	11,6	88,4	100
35-39	8,8	91,2	100
40-44	6,3	93,7	100
45 & +	98,2	1,8	100
Total	10,6	89,4	100

STRUCTURE DES T.D SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Niveau	%
Rien	69,7
Primaire	18,5
Moyen	9,8
Secondaire	1,9
Total	100

Il peut s'agir des travaux à façon pour les entreprises ou les commerçant (commande précise : modèle, référence, dimension) ou des travaux pour des particuliers (personnes, ménages) comme la garde d'enfants, la couture, le tricotage, la broderie etc..

Ces personnes, du fait qu'elles exercent une activité marginale (peu productive et peu rémunératrice), non déclarée, non immatriculée à la caisse de sécurité sociale, sans local fixe, qu'elles exercent seules (taille de l'établissement réduite à la personne du T.D), remplissent tous les critères pour être considérés dans l'informel, à la fois l'activité est informelle et le travailleur est informel

2. LES CHOMEURS

La catégorie de chômeurs qui nous intéresse ici et celle qui se déclare spontanément au chômage, mais qui en réalité font des travaux d'appoint pour subvenir à leurs (besoins en bricolant en quelque sorte).

Les chiffres provisoires de l'Enquête 92 donnent un volume de seulement 9.400 femmes "au chômage" qui exercent des activités marchandes d'appoint et qui ont renseigné l'emploi du temps qui leur a été soumis,

Ce type de chômeurs peut être considéré comme des actives marginales eu égard au caractère précaire et marginal de leurs travaux.

3. LES AUTRES INACTIFS AYANT EXERCÉ DES TRAVAUX D'APPOINT

Il s'agit des personnes des deux sexes qui ne se déclarent au début de l'interview ni occupées ni à la recherche d'un travail et qui n'ont pas une autre situation individuelle comme étudiant, apprenti,

aide familiale, retraité ou pensionné, infirme ou handicapé, au service national. La question est adressée aux personnes âgées de 16 ans et plus.

La première expérience de l'utilisation d'un emploi du temps dans les enquêtes sur la main d'œuvre montre que seulement 4 500 femmes "inactives" déclarent exercer de temps en temps des travaux d'appoint.

4. LES AIDES FAMILIAUX

Ils sont toujours observés dans les enquêtes auprès des ménages de l'ONS. Ce sont des personnes des deux sexes ayant atteint l'âge de travailler, qui n'ont pas une occupation rémunérée et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi, mais qui exercent dans une exploitation ou un établissement d'un membre de la famille.

Ils peuvent considérer cette occupation comme un passe-temps et une situation provisoire en attendant mieux, et perçoivent parfois à peine de l'argent de poche.

Si la notion d'aide familial est claire dans l'esprit du statisticien, elle ne l'est pas forcément chez la plupart des aides familiaux qui ont tendance parfois à se déclarer en chômage car, dans leur esprit, le travail qu'ils effectuent (au moment de l'enquête) ne constitue pas une activité et encore moins une profession du fait qu'elle n'est pas leur situation définitive.

RÉPARTITION DES AIDES FAMILIAUX SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL ET LE SEXE

Etat mat.	Hommes	Femmes	Total	%
Célibataire	198068	7098	205166	83,7
Marié	36504	2366	38870	15,9
Divorcé	338	338	676	0,3
séparé	/	338	338	0,1
Total	234910	10140	245050	100

5 - LES APPRENTIS

Ce sont des personnes qui ne sont pas au chômage et n'exercent pas d'activité rémunérée. Elles apprennent un métier dans un établissement public ou privé en vue d'acquérir une qualification.

Cette qualification peut s'acquérir soit dans le cadre de la loi sur l'apprentissage (loi 81-07 du 27 juin 1981) soit de façon libre en vertu d'un accord verbal, entre l'intéressé et le chef d'établissement.

L'apprentissage peut aller de la formation sur le tas à la formation dans des ateliers spécialisés à cet effet.

Il peut aller de l'observation du personnel qualifié en train de travailler à la participation effective à l'activité de l'établissement mais d'une façon progressive..

L'apprentissage peut couvrir tous les secteurs d'activité (mécanique, tôlerie, électricité, menuiserie, plomberie, peinture, maçonnerie, le commerce et services,...).

RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR SEXE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs	Garçons	Filles	Ensemble	%
Agriculture	/	/	/	/
Industrie	5746	338	6084	40,9
BTP	676	/	676	4,5
Transp.Com	/	/	/	/
Commerce	1690	/	1690	11,4
Sces march.	6084	338	6122	43,2
Total	14196	676	14872	100

Source : ONS / Enquête sur la main d'œuvre 1992

L'apprentissage est essentiellement masculin. Quelques cas rares de filles sont observés dans l'échantillon dans l'industrie et dans les services marchands.

Il peut être convenu d'intégrer les aides familiaux et les apprentis dans l'emploi informel eu égard à la précarité et/ou caractère provisoire de leur occupation.

6 - Population féminine occupée dans le secteur informel

Selon les premières estimations présentées ci-dessus de l'enquête de 1992, les femmes qui pourraient être classées dans l'emploi informel se répartissent comme suit :

Femmes au foyer actives marginales :	172.000
Femmes travailleuses à domicile :	162.000
Femmes au chômage actives marginales:	9.400*
Autres femmes actives marginales :	4.500*
Femmes aides familiales :	10.100*
Filles apprenties :	700*
TOTAL	367.700

Ces 367.700 femmes s'ajoutent aux 365.000 femmes qui se sont déclarées occupées au début de l'enquête en question.

En gros, il y aurait autant de femmes occupées dans le secteur informel que de femmes occupées dans le secteur structuré.

* Chiffre relativement faible, dû à une faible fréquence d'observation, donc à prendre avec précaution.